

S.A. BELFIUS IMMO.
Remarques sur le projet de modification et de création de voiries
communales.

Rapport de la Réunion de concertation du 3.11.20

La réunion a débuté à 18h15 (vu le retard de M. l'Echevin Maxime Pourtois). Elle s'est clôturée vers 19h30.

A l'entame de la réunion, on a noté que les deux partenaires (Ville de Mons et Auteurs de projet BELFIUS) comptaient expédier très rapidement la concertation sur la voirie. Ils estimaient que, la voirie étant un « cadeau Belfius », il n'y avait rien à y opposer!!! Ils se proposaient de laisser les Auteurs du projet nous exposer l'architecture. Ecran et projecteur étaient prêts. **Il était évident que cette présentation de l'architecture n'aurait pas pu prêter à la concertation !!!**

Nous avons refusé une telle façon d'organiser les choses. Nous estimions que la voirie proposée présentait quelques problèmes et que cela valait la peine d'en discuter. En outre, nous n'étions pas délégués pour le volet de l'architecture. Ce dernier demande d'ailleurs une réunion spécifique bien préparée au niveau des riverains.

Les partenaires ont donc dû se plier à accepter la concertation sur la voirie. Nous avons distribué notre note écrite et avons entamé la discussion suivant notre triptyque de travail : maillage / convivialité et écosystème / incidences environnementales. Nous consignons ci-après le résumé des réponses apportées.

Il est aussi convenu que notre texte (3*A4) sera joint au PV de la réunion, le tout étant distribué à l'ensemble du Conseil communal.

MAILLAGE.

Ici, il s'agit essentiellement de prévoir un passage piétonnier sécurisé et éclairé à travers la rue des Arquebusiers à hauteur de la Boulangerie militaire.

Belfius rappelle qu'elle n'a la maîtrise foncière que sur son fonds et que son projet permet un passage sur son site pour les piétons et cyclistes.

La Ville est réceptive à notre soucis et évoque la possibilité d'étudier "à l'avenir et si nécessaire" la création d'un passage piéton et cycliste face au nouvel accès rue des Arquebusiers. La Ville évoque également l'existence d'un "projet" de liaison entre le nouveau passage au départ du site Belfius directement vers les Jardins Suspendus (avec création d'un second accès sécurisé vers lesdits Jardins). Ce «projet» pourrait même inclure le pavillon adjacent laissé à l'abandon depuis plusieurs années.

Les riverains rappellent à la Ville qu'elle ne propose aucun plan concret ni abouti à cet égard et qu'il n'est pas tenu compte des contraintes liées à l'ouverture des Jardins (actuellement gérés par une asbl de citoyens bénévoles qui ne peuvent ouvrir le parc que le dimanche).

CONVIVIALITÉ ET ECOSYSTÈME

Listing des problèmes : bancs et poubelles, revêtement et largeur du chemin piétons, son sens unique, intégration d'espaces verts dans la promenade, effet de « caisse de résonance » à l'intérieur de l'îlot, perte de «verdurisation», activités lors de la ducasse de Messine.

Belfius estime que deux bancs et poubelles sont suffisants et rappelle qu'il n'est pas question de créer un parc pour les riverains, mais seulement une liaison piétonne/cycliste, un passage réservé aux piétons/cyclistes. Belfius précise que la zone "parc" autour des arbres remarquables sera réservée aux habitants des logements et dans une certaine mesure accessible aux enfants fréquentant la crèche. L'emprise "voirie" étant limitée au seul cheminement, Belfius aurait garanti à la Ville un coût d'entretien minimum. La largeur de ce chemin sera de 3,5 mètres. Le sens unique (dont il est question dans le dossier de demande d'ouverture de la voirie) ne concerne pas les piétons et les cyclistes (il ne reste donc que les pompiers !!!). Belfius considère que l'accès côté Boulevard Albert-Elisabeth est suffisamment large (8 mètres) pour être agréable aux piétons (malgré les hauteurs du bâtiment A et la proximité du bâtiment B. Belfius estime nul le risque d'effet "caisse de résonance" compte tenu de l'amplitude et ouverture du site. Belfius admet que ses avis puissent ne pas être partagés !

Belfius rappelle qu'il n'est pas question de créer sur leur site un parc pour les riverains, mais seulement une liaison piétonne/cycliste. Belfius rappelle le maintien des arbres remarquables et estime la perte des arbres et arbustes compensée par les nouvelles plantations indigènes prévues, et se base sur les avis sollicités auprès d'un paysagiste. Les Riverains s'étonnent de la faisabilité de ces plantations sur une quantité de terre limitée à peine un mètre au-dessus de la dalle de parking.

L'architecte auteure de projet avance que celui-ci s'intègre dans le patrimoine, ce qui est vigoureusement contesté par les Riverain. Revenant sur l'objet de la réunion (limité à la voirie), elle expose que le choix des matériaux et revêtements contemporains pour le chemin s'intègre avec l'intégralité du projet qui se veut contemporain, ce qui justifie selon elle une rupture avec les matériaux retenus traditionnellement. Elle concède que Belfius pourra cependant adopter le même type d'ameublement (bancs et poubelles) que celui adopté par la Ville de Mons (bancs métalliques ajourés et gris anodisés).

Belfius précise que la tenue de ces activités sur son site relève de sa tolérance et que des solutions alternatives devront être trouvées avec la Ville.

INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Listing des problèmes : modification de l'ouverture côté Boulevard avec perturbations nombreuses pour le n°80, impact hydrogéologique vu la présence du parking en souterrain, questions de mobilité avec l'accès unique du parking côté Avenue Jean d'Avesnes.

Belfius estime que ses études d'incidences (tant au niveau du risque hydrogéologique qu'au niveau de la mobilité) sont complètes et suffisantes et admet que ses avis puissent ne pas être partagés. Elle admet avoir commis une erreur en ne consultant pas les propriétaires de l'habitation voisine du futur Bloc B et s'en excuse.

En fin de réunion, nous demandons à M. l'Echevin qu'il envisage à court terme une réunion de concertation consacrée au projet en lui-même et spécialement à son architecture. Il en a la possibilité suivant l'article 26 du Décret 06/02/2014 . La population montoise riveraine et autre est très émue par ce projet plus que conséquent. Ce serait là un geste non seulement d'empathie mais aussi de compassion

De la part des Autorités communales parce que bien des gens souffrent de voir apparaître cette nouvelle architecture dans leur environnement. M. l'Echevin se promet de relayer notre demande au niveau du Collège communal. Il rappelle par ailleurs que les nombreuses observations écrites (une centaine d'envois) pendant l'enquête publique seront de toutes les façons examinées par le Collège.